

**RAPPORT N° 00/8-43**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL**  
**AU PROFIT DU COLLECTIF SUD SAINT-DENIS**  
**(SIDR Camélias IV / 10 Rue Jules Ferry / DM 454)**

Le Collectif Sud Saint-Denis sollicite de la Commune la mise à disposition du local situé dans le groupe SIDR Camélias IV bloc W sis au 10 Rue Jules Ferry, sur terrain cadastré section DM n° 454.

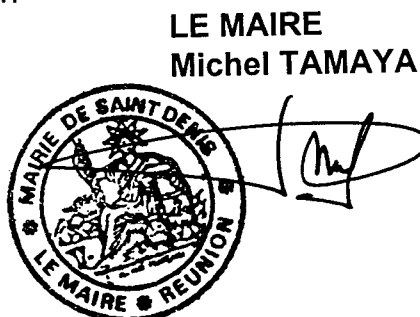
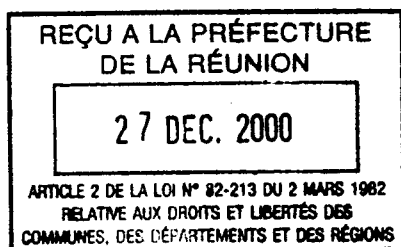
Afin de permettre le développement de la vie associative du secteur en général, et de permettre au Collectif Sud Saint-Denis de mettre en œuvre le projet «Ateliers Partage et Savoir-Faire» labellisé au niveau national en particulier, la Municipalité se propose de mettre à sa disposition ce local de l'immeuble Camélias IV, propriété de la SIDR. Une Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de la Commune a été signée avec la SIDR le 30 octobre 2000 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Il s'agit d'un local d'une superficie totale de 100 m<sup>2</sup>, d'une valeur locative mensuelle de 6 000 F (six mille francs).

Je vous demande :

- d'approuver le principe de mise à disposition par Convention du local sus-mentionné au profit du Collectif Sud Saint-Denis, aux conditions suivantes :
  - . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction étant précisé que la durée ne pourra pas excéder celle du contrat originel,
  - . occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle est de 6 000 F (six mille francs) ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

DELIBERATION N° 00/8-43  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL  
AU PROFIT DU COLLECTIF SUD SAINT-DENIS  
(SIDR Camélias IV / 10 Rue Jules Ferry / DM 454)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-43 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

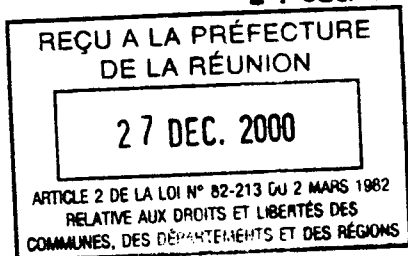
Approuve le principe de mise à disposition par Convention du local situé dans le groupe SIDR Camélias IV bloc W au 10 Rue Jules Ferry, sur terrain cadastré section DM n° 454 au profit du Collectif Sud Saint-Denis, aux conditions suivantes :

- durée d'une année renouvelable par tacite reconduction étant précisé que la durée ne pourra pas excéder celle du contrat originel,
- occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle est de 6 000 F (six mille francs).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc.

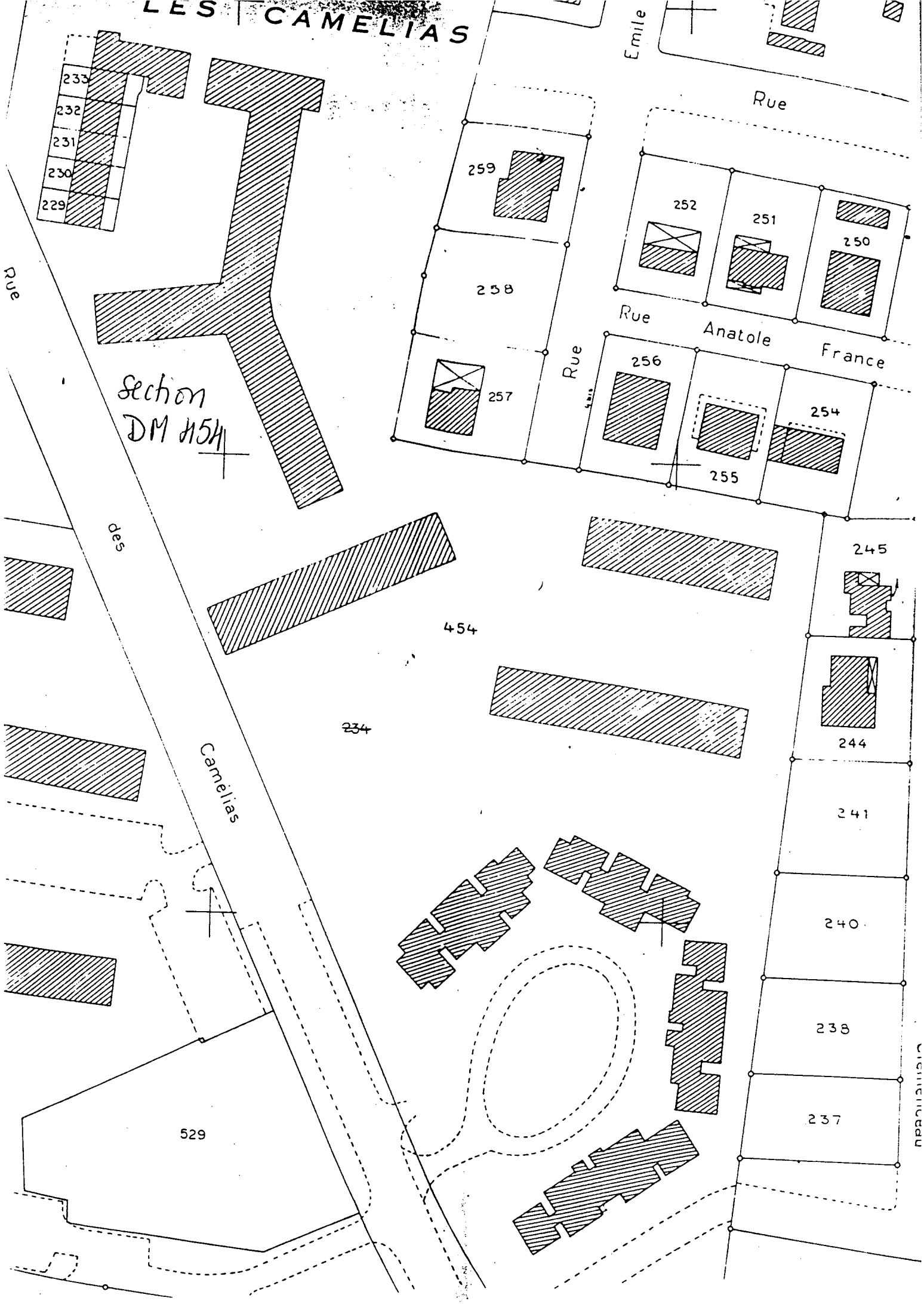
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **21 DEC. 2000**



LE MAIRE  
Michel TAMAYA



# LES CAMELIAS



Emile

Rue

Rue

Section  
DM #154

des

Camélias

Rue

Anatole

France

454

234

529

259

258

257

256

255

254

252

251

250

245

244

241

240

238

237

PROJECTION

Brigade d'Evaluation Domaniale  
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7015  
97701 Saint Denis Messag Cédex 9  
Tel : (02 62) 48 69 31

**AVIS DU DOMAINE**

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : **VL 1895-00** Evalueur : **J-C LELIEVRE** Dact: **L1895M.DOC**

**AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE**

**1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS**

**2 Date de la consultation : 28-09-2000**

**3 Opération soumise au contrôle(objet et but) :**  
Mise à disposition du Collectif Sud

**4 Propriétaire : S I D R**

**5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :**

Commune de **SAINT DENIS**  
**LES CAMELIAS**

Bloc W - 10 rue Jules FERRY. Locaux à usage de bureaux, sanitaires.  
Surface utile : 100m<sup>2</sup>.

**5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins - value- Appréciation d'ensemble**

**7 Situation locative**

**9 Valeur locative retenue : 6 0000 F/mois**

A Saint Denis le 18 octobre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

  
J-C LELIEVRE